

## Les objectifs du SAAD :

Le SAAD est destiné à favoriser les **bonnes conditions de vie à domicile** des personnes âgées, en situation de handicap ou momentanément dans l'incapacité d'assurer les tâches et actes essentiels de la vie quotidienne. Il concourt à la **préservation de l'autonomie** dans l'exercice des **activités de vie quotidienne**, au **maintien des activités sociales** et des liens avec l'entourage.



### Le SAAD en chiffres

100 aides à domicile  
+ de 800 bénéficiaires  
100 000 heures d'aide à domicile par an

Octobre 2017



## Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)

### **Contacts :**

**Service Aide et Accompagnement à Domicile du Sicoval**  
65 rue du Chêne Vert - 31670 Labège

Tél. : 05 81 76 24 78 - Fax : 05 81 76 24 81- [accueil.sad@sicoval.fr](mailto:accueil.sad@sicoval.fr)

#### **Accueil du public :**

**Résidence Autonomie Les Claires Fontaines**  
6 rue Jean Ingres, bâtiment B - 31320 Castanet-Tolosan  
du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h et  
le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h



## Des prestations adaptées **pour vous accompagner à domicile**

Afin de vous permettre de **continuer à vivre chez vous en toute sérénité**, le SAAD met à votre disposition un ensemble de **prestations d'aide aux actes ordinaires et /ou essentiels de la vie quotidienne** :

- Aide au quotidien : toilette, habillage, lever-coucher, prise de repas
- Courses, entretien du logement, entretien du linge, préparation des repas
- Accompagnement lors de vos RV médicaux, accompagnement en promenade, démarches administratives...
- Maintien du lien social, activités, stimulations...

Une **évaluation de vos besoins** est réalisée à domicile et donne lieu à un **devis gratuit**.

- **les interventions ont lieu 7 jours / 7 de 7h à 22h**
- **remplacement des intervenants en cas d'absence, suivant les disponibilités du service**

### Comment mettre en place une aide à domicile ?

- Vous contactez le SAAD
- Nous prenons rendez-vous chez vous et, si vous le souhaitez, en présence d'un proche ou d'un représentant
- Durant le rendez-vous :
  - \* nous évaluons vos besoins précisément, en tenant compte des prescriptions des organismes financeurs ;
  - \* nous vous informons sur les aides financières possibles ;
- Un contrat est établi entre vous et le SAAD
- Nous établissons un **planning d'intervention personnalisé**
- Une ou plusieurs aide(s) à domicile interviennent chez vous selon le plan d'aide établi



### Qui peut en bénéficier ?

Tous les habitants du Sicoval, quels que soient leur revenus, répondant aux critères suivants :

- retraités de plus de 60 ans en perte d'autonomie
- personnes en situation de handicap permanent
- malades ou accidentés de courte ou longue durée et dont l'état de santé nécessite la présence d'une aide de façon ponctuelle ou permanente

### Les aides financières ?

Les prestations peuvent être financées en partie ou totalement par des aides, selon votre situation personnelle :

- Conseil départemental : l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et Prestation de Compensation du Handicap (PCH), aide sociale
- Caisses de retraite, CPAM, mutuelles, assurances...

**Le SAAD peut vous assister dans le montage de votre dossier de financement.**